



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - et MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - ayant toutes deux leurs sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances - attestent que

TRANSPARENCE

Représentée par : **Monsieur FLORENT PARADE**

**28 rue Ferbeyre
33200 BORDEAUX**

est garantie par le contrat n° 127 103 754, souscrit par Centre Nationale de l'Expertise, actuellement en cours pour la période du 01/04/2021 au 30/04/2021

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir du fait de l'exercice de l'activité d'Expertise immobilière :

- Missions de mesurage telles que définies par la loi du 18 décembre 1996 (Loi Carrez),
- Etats des lieux (loi 89-462 du 06/07/89), Etats des lieux relatifs à la conformité aux normes de surface et d'habitabilité, prêt à taux 0,
- Estimation en valeur vénale,
- Certificat d'habitabilité dans le cadre de la réglementation sur le logement décent y compris Loi de Robien
- activités de classement de meublés de tourisme exercées par les experts immobiliers dûment accrédités conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et et des décrets et arrêtés pris pour son application.
- Mise en conformité des règlements de copropriété prévue par la loi SRU,
- Détermination de Millième de copropriété dans le cadre de la Loi 65-557 et du décret 67-223 du 17/03/67,
- Conseil et rédaction d'actes se rapportant ou découlant de ces activités,
- Missions judiciaires, amiables, administrations provisoires et liquidations amiables n'entrant pas dans le champ d'application de la loi du 25 janvier 1985,
- Missions de sapiteurs,
- Activités conventionnelles d'arbitrage, de médiation et de conciliation.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- Dommages corporels, matériels et immatériels confondus 500000 € par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit. Elle ne peut engager l'Assureur au-delà des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Puteaux, 24 mars 2021

Pour la Compagnie , MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD Assurances Mutuelles et par délégation,

Olivier PORTE

